

REPUBLIQUE FRANCAISE ARRONDISSEMENT : **MURET**

CANTON: AUTERIVE

MAIRIE - 31390 BOIS DE LA PIERRE

1 place de la Mairie

Email: mairie.boisdelapierre@orange.fr

Tél.: 0561878608

PROCES-VERBAL de la SEANCE du vendredi 06 OCTOBRE 2023 n° 2023-06

Réunion :

06 octobre 2023 – 19 heures

Convocation Secrétaire :

Convocation: 02 octobre 2023

Présents :

Laetitia BOINEAU, Jérôme BRISSEAU, Jocelyne DI MARE, Amandine GARCIA VILLAR.

Laurence MARLATS, Stéphane WAWRZYNIAK, Éric WOUTERS.

Absente:

Déolinda BERGES

Jocelyne DI MARE

Absentes excusées ayant donné procuration :

Estelle RAMBLA-DINNAT a donné procuration à Stéphane WAWRZYNIAK

Hesther GROOT a donné procuration Éric WOUTERS.

L'an deux mille vingt-trois, le six octobre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BOIS DE LA PIERRE régulièrement composé, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de monsieur WAWRZYNIAK Stéphane, Maire.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de séance du 15 septembre 2023
- Délibération n° 2023-06-01 : passage au nouveau référentiel et comptable M57 au 01-01-2024
- Délibération n° 2023-06-02 : approbation du rapport d'étude du schéma d'assainissement avant mise en enquête publique
- Compte-rendu du rapport annuel du SIECT
- > Calendrier de la formation DAE secourisme
- Questions diverses

Les conseillers municipaux présents forment la majorité des membres en exercice.

En ouverture de séance, il est procédé à l'ELECTION DU SECRETAIRE de SEANCE :

Madame Jocelyne DI MARE se propose pour cette session.

Madame Jocelyne DI MARE est élue à l'unanimité des présents et des représentés.

Monsieur le Maire demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 15-09-2023. Aucune modification, le procès-verbal est approuvé et signé.

<u>DELIBERATION n° 2023-06-01 : PASSAGE AU NOUVEAU REFERENTIEL ET COMPTABLE M57 AU</u> 01 JANVIER 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

• AUTORISE la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de BOIS DE LA PIERRE.

 $Pr\'{e}sents: 07-Procurations: 02-Votants: 09-\underline{\textbf{POUR: 09}}-Contre: 00-Abstention: 00$

<u>DELIBERATION n° 2023-06-02 : APPROBATION DU RAPPORT d'ETUDE DU SCHEMA d'ASSAINISSEMENT AVANT MISE EN ENQUETE PUBLIQUE</u>

Monsieur le Maire présente l'emprise du zonage d'assainissement collectif issu du rapport du bureau d'étude ETEN Environnement et rappelle le contexte des installations d'assainissement non collectif non conformes qui n'ont pas de solution de mise aux normes.

L'autorité environnementale, sollicitée pour avis sur la création d'un assainissement collectif, n'a pas demandé d'évaluation environnementale du projet considérant qu'il répondait à des enjeux sanitaires et environnementaux nécessaires.

Monsieur le Maire indique que la zone délimitée permet d'optimiser la collecte de la pollution.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la proposition d'emprise du nouveau schéma communal d'assainissement. Il explique que cette proposition de zonage doit, pour être définitivement adoptée et être soumise à une enquête publique.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'emprise du zonage d'assainissement collectif et décide de laisser le reste du territoire communal en assainissement non collectif.
- DECIDE de soumettre ce zonage à l'enquête publique réglementaire.

Présents : 07 – Procurations : 02 - Votants : 09 – POUR : 09 – Contre : 00 – Abstention : 00

COMPTE-RENDU DU RAPPORT ANNUEL DU SIECT

Le rapport annuel du SIECT 2022 a été présenté y compris les indicateurs de performances. Il convient d'être attentif à l'amélioration du taux de renouvellement des réseaux qui est aujourd'hui de 0,45 < 0.65 moyenne nationale déjà insuffisante.

CALENDRIER DE LA FORMATION DAE - SECOURISME

Une formation aux gestes de premiers secours est prévue pour les élus du Conseil Municipal en décembre. La date du 02 décembre 2023 est choisie. Une demande de devis a été faite pour deux défibrillateurs.

QUESTION DIVERSE:

Implantation des ENR (énergies renouvelables). La demande de zonage de Monsieur le Préfet porte sur les zones publiques pouvant accueillir des installations d'énergies renouvelables. A retravailler d'ici le 31/12/2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 55.

